

IAHP : ETAT DES LIEUX DES ZONES REGLEMENTEES

Jeudi 19 septembre 2024

A la suite de l'absence de nouveaux cas, la zone réglementée de Combourg (35) a été levée ce mercredi 18 septembre 2024.

La zone de protection du secteur de Camoël (56) a quant à elle été levée le 12 septembre 2024. La zone de surveillance reste en vigueur.



Etat des lieux des zones réglementées au 19 septembre 2024

Malgré ces levées de zones, et du fait de la pression en avifaune sauvage, il est rappelé **l'importance du respect des mesures de biosécurité.**

De plus, ces deux zones font parties de la **zone de protection IAHP littoral Atlantique-Manche** mise en place le **18 septembre 2024**. Les volailles doivent donc notamment rester à l'abri dans des bâtiments fermés (*plus de détails sur les mesures mises en place dans cette zone dans l'Actualité n°21*)

